



## Actions MARIE CURIE

### **BOURSES DE FORMATION A LA RECHERCHE POUR**

#### **CHERCHEURS DEBUTANTS**

#### **Objectifs :**

- Développer l'offre d'une formation structurée à la recherche
- Stimuler la formation et la mobilité des jeunes chercheurs



**BOURSES DE FORMATION A LA RECHERCHE POUR**

**CHERCHEURS DEBUTANTS**

**Qui pose sa candidature ?**

Les institutions de recherche  
académiques ou  
industrielles  
(15% minimum)  
qui sélectionnent  
ensuite les boursiers.

**Qui est concerné ?**

Les chercheurs ayant moins de 4  
ans d'expérience en recherche  
(les post-doc en sont exclus)

*Les chercheurs des pays tiers  
sont éligibles  
(30% maximum du budget)*



**Qu'exige la Commission  
Européenne ?**

- Une formation structurée à la recherche (exemple: Ecole doctorale)
- Une institution de recherche peut déposer seule une demande ou s'associer à d'autres partenaires
- au moins 3 participants de 3 pays différents

**Durées maximum:**

Contrat de l'institution  
avec la CE : 4 ans  
Bourse : 3 ans  
mais les stages courts  
sont également possibles



## Actions MARIE CURIE

# ACTIONS POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

### **1- Bourses de Développement**

chercheurs confirmés

#### Objectifs :

Développer ou renforcer le potentiel de recherche d'institutions ayant besoin de nouvelles compétences.



**1- Bourses de Développement**

chercheurs confirmés

Qui est bénéficiaire ?

- \* des chercheurs confirmés choisis et recrutés par l'institution-hôte pour des durées de 2 mois à 2 ans (cf « professeurs-invités »)
- \* l'institution-hôte envoie un (ou plusieurs) de ses chercheurs dans une autre institution obligatoirement en Europe



**1- Bourses de Développement**

chercheurs confirmés

Qui pose sa candidature ?

des institutions de recherche de régions moins favorisées,  
en particulier des Etats associés candidats  
(environ 70% du budget)

Durée : 2 mois à 1 an avec engagement de retour.



ACTIONS POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

**- 2 - Actions pour le développement de partenariats  
industrie-recherche publique**

chercheurs « permanents »

**Objectifs :**

Créer ou développer des partenariats stratégiques et durables  
autour de projets précis



## Actions MARIE CURIE

### ACTIONS POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

#### **- 2 - Actions pour le développement de partenariats industrie-recherche publique**

chercheurs « permanents »

#### Qui pose sa candidature ?

Des institutions de recherche  
Industrielles et publiques  
d'au moins 2 pays différents.  
(États membres ou  
États candidats associés)

#### Qui est financé ?

Des chercheurs « permanents »  
des institutions partenaires  
(échange dans les 2 sens)  
(les post-doc sont exclus)



ACTIONS POUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

**- 2 - Actions pour le développement de partenariats  
industrie-recherche publique**

chercheurs « permanents »

**Quelles entreprises ?**

Toutes, y compris les PME  
(environ 1/3 du budget)

**Durées maximum :**

- Contrat : 4 ans
- Séjours : 2 ans



**BOURSES INDIVIDUELLES POUR**

**chercheurs confirmés**

**Objectifs :**

fournir une formation complémentaire à la recherche à des chercheurs expérimentés pour leur permettre d'acquérir une autonomie scientifique



**BOURSES INDIVIDUELLES POUR**

**chercheurs confirmés**

**Qui est concerné ?**

Des chercheurs ayant  
au moins 4 ans  
d'expérience : post-docs, chercheurs  
souhaitant reprendre une activité  
de recherche après une  
interruption,  
réorientation scientifique

**Qui pose sa candidature ?**

Le chercheur en liaison avec  
l'institution-hôte



## Actions MARIE CURIE

### BOURSES INDIVIDUELLES

### POUR CHERCHEURS CONFIRMES

#### Bourses intra – européennes :

Quel pays ? : Etats membres et états associés

Durée :  
de 1 à 2 ans

#### Bourses internationales « entrantes » :

Quels pays ? : D'un pays tiers vers un état membre ou associé.  
Pour les chercheurs venant de pays en voie de développement ou émergents, un mécanisme de retour peut ou doit être prévu

Durée :  
de 1 à 2 ans



## Actions MARIE CURIE

# BOURSES INDIVIDUELLES POUR CHERCHEURS CONFIRMES

### Bourses internationales « sortantes » :

Quels pays ? : D'un état membre ou associé vers un pays tiers.

Le candidat doit proposer un véritable projet comprenant un séjour dans un pays tiers de 1 à 2 ans suivi d'un retour obligatoire

***En cas de non-retour, le chercheur sera obligé de rembourser.***

Durée : comprise entre  
6 mois et 1 an.



## Actions MARIE CURIE

### PRIMES DE REINTEGRATION

#### Objectifs :

permettre le démarrage d'une carrière de chercheur  
après une période de mobilité

#### Qui est concerné ?

- 1 - Les boursiers Marie-Curie ayant eu une mobilité d'au moins 2 ans.
- 2 - Les chercheurs ayant travaillé hors de l'Europe pendant 5 ans.



## Actions MARIE CURIE

### PRIMES DE REINTEGRATION

**-1 - Boursiers MarieCurie  
ayant eu une mobilité d'au moins 2 ans.**

Le boursier doit être recruté par une institution de recherche pour une durée d'au moins 2 ans.

La Commission lui verse une prime de 40000 euros lui facilitant son installation.

***Attention : Ce n'est pas un salaire***

*mais une subvention destinée à rendre le chercheur « attractif ».*

Le chercheur sera encouragé à revenir dans son pays d'origine.



## Actions MARIE CURIE

### PRIMES DE REINTEGRATION

#### **-2 - Chercheurs ayant travaillé hors de l'Europe pendant 5 ans.**

Le chercheur doit être recruté par une institution de recherche pour une durée d'au moins 2 ans.

Le montant global de la prime est de 80000 Meuros sur une durée de 2 ans

mais avec un contrat d'une durée de 3 ans.

***Attention : Cette prime n'est pas un salaire.***

### RESEAUX DE FORMATION

---

#### Objectifs :

- ❖ Former -à et par- la recherche, y compris l'acquisition de compétences complémentaires, pour des chercheurs débutants et pour des chercheurs expérimentés (entre 4 et 10 ans d'expérience)
- ❖ Promouvoir des projets scientifiques de qualité, multidisciplinaires ou inter-sectoriels
- ❖ Diminuer la fragmentation de la recherche dans certains secteurs et accroître la cohésion de la communauté scientifique européenne.

## Actions MARIE CURIE

### RESEAUX DE FORMATION

#### Quels pays concernés ?

Les projets doivent concerner au moins 3 institutions dans 3 pays différents, dont deux au moins sont des états-membres ou associés candidats.

#### Quelles institutions ?

Universités, institutions de recherche publiques ou privées, organisations internationales.

#### Quelle durée ?

Contrat : 4 ans  
Séjour : entre 3 mois et 3 ans

## Actions MARIE CURIE

### RESEAUX DE FORMATION

#### Quelle taille et quel budget ?

Pas de taille standard.

Le budget sera compris entre 800000 et quelques millions d'euros.

65% du budget au moins pour les chercheurs (salaire, voyage, mobilité, recherche d'emploi, participation aux activités de formation)

35% du budget au plus pour le laboratoire hôte (gestion , fonctionnement, activités de formation)

## Actions MARIE CURIE

### RESEAUX DE FORMATION

#### Critères d'évaluation :

Qualité du projet : contenu scientifique, formation, transfert de connaissance et développement de la carrière, valeur ajoutée européenne.

Efficacité de la mise en réseau

Gestion rigoureuse,

Diffusion de l'information : site web pour le recrutement, les offres d'emploi

## Actions MARIE CURIE

# CONFERENCES ET PROGRAMMES

---

### Objectif :

permettre à de jeunes chercheurs de profiter de l'expérience de chercheurs confirmés.

## Actions MARIE CURIE

### CONFERENCES ET PROGRAMMES

#### Contenu de l'action :

- 1) Séries cohérentes de conférences, d'écoles d'été, de stages en laboratoires sur ou plusieurs thèmes (au moins 4)
- 2) Participation de chercheurs débutants à des congrès présentant un intérêt pour leur formation.

#### Qui est concerné ?

Les chercheurs débutants, les chercheurs expérimentés travaillant hors - Europe et souhaitant revenir s'installer dans un état européen (cf prime de réintégration)

## Actions MARIE CURIE

### PRIMES POUR EQUIPES D'EXCELLENCE

#### **Objectif :**

Faciliter la création (ou le développement) de nouvelles équipes autour d'animateurs de haut niveau dans des domaines porteurs ou multi-disciplinaires.

#### **Qui est concerné ?**

Des chercheurs de haut niveau, encore jeunes qui veulent acquérir rapidement leur autonomie scientifique.

## Actions MARIE CURIE

### PRIMES POUR EQUIPES D'EXCELLENCE

#### Exigences de la Commission :

- l'animateur doit avoir fait preuve de mobilité
- Les membres de l'équipe devront être de nationalités différentes

#### Budget :

environ 1 millions d'euros sur 4 ans.